

CONSEIL MUNICIPAL DE MERVENT
REUNION DU VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025 à 20h30
PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le douze septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2025.

Présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, COLAS René-Louis, VASSEAUD Céline, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, ROYER Stéphanie, ALLETRU Sonia.

Absents excusés : LARGETEAU René-Pierre, ROMANO Guillaume.

Secrétaire de séance : NAULET Jean-Pierre

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

1 - Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 17 juillet 2025

2 - Suivi des travaux et projets en cours

- **Mise en accessibilité de la mairie et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie : lot 5 (menuiseries extérieures aluminium) → avenant n°1**
- **Groupe scolaire : fuite de toiture**

3 - Voirie - signalétique

4 - Point sur le cabinet dentaire et la supérette

5 - Projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

6 - Marché de restauration scolaire

7 - Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée

8 - Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée

9 - Transport solidaire : ODDAS

10 - Délibérations et questions diverses

1 - Approbation du PV de la réunion de conseil municipal du 17 juillet 2025 :

➤ Le Procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 juillet 2025 est approuvé tel qu'il a été rédigé.

2 – Suivi des travaux et projets en cours :

➤ Monsieur le Maire informe que les travaux ont repris depuis environ 2 semaines, la réception des ouvertures a fait prendre du retard mais ce dernier a été rattrapé. Lors de la prochaine réunion, le choix de l'éclairage, des menuiseries intérieures et du coloris du plafond devra être fait.

Un problème a été relevé concernant l'escalier extérieur qui est trop abîmé pour n'effectuer qu'une simple rénovation. Plusieurs options ont été proposées. Prochaines réunions de chantier : les vendredis 19 et 26 septembre.

Monsieur Stéphane BONNEAU demande si les cheminées de la mairie vont être conservées ou retirées car elles sont sources de fuites ; Monsieur le Maire va prendre contact avec le maçon.

- **Mise en accessibilité de la mairie et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie : lot 5 (menuiseries extérieures aluminium) → avenant n°1 :**

Avenant n° 01 au lot n° 5 du marché de mise en accessibilité de la mairie – extension et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie

➤ Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n° 01 au lot n° 05 du marché de travaux concernant la mise en accessibilité de la mairie et rénovation énergétique de la salle dite de la mairie :

⇒ Lot n° 05 : Menuiseries extérieures alu
Montant HT initial : 63 093.60 € (75 712.32 € TTC)
Avenant n° 1 HT : - 2 639.10 € (- 3 166.92 € TTC)
Nouveau montant HT : 60 454.50 € (75 545.40 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°01 au lot 05.

- **Groupe scolaire : fuite de toiture :**

➤ Monsieur le Maire explique que les fuites du toit terrasse de l'école s'amplifient jour après jour. Monsieur le Maire questionne le Conseil Municipal s'il ne faudrait pas le refaire entièrement ; avis plutôt favorable.

3 – Voirie – signalétique :

Voirie : Busage Route du Lac / Rue de la Vallée

➤ Monsieur Damien SABOURAUD a reçu le devis comparatif de l'entreprise Rineau TP concernant les travaux de busage Route du Lac / Rue de la Vallée. Pour le terrassement d'une tranchée Rue de la Vallée rejoignant la Route du Lac, les montants des devis sont les suivants :

- Colas : 23 120.00 € HT
- Rineau TP : 10 910.00 € HT
- SARL Charrier NC : 14 250.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte le devis de Rineau TP pour les travaux de terrassement d'une tranchée Route du Lac / Rue de la Vallée.

Voirie : Remise en état de tronçons de voirie

➤ Monsieur Damien SABOURAUD rappelle au Conseil Municipal les tronçons de voirie qui doivent être remis en état. Il a également demandé à Rineau TP de revoir son devis. Deux modifications ont été apportées notamment pour la Renaudière : la réalisation d'un revêtement

bicouche se fera sur 200 m de long et non 1 200 m de long. Pour celui de la Clavelière : la réalisation d'un revêtement bicouche se fera sur 400 m de long au lieu de 200 m de long. Les montants des devis sont les suivants :

- Rineau TP : 28 216.00 € HT
- Colas : 31 387.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Accepte le devis de Rineau TP pour les travaux de remise en état des tronçons de voirie du Chemin de Chantoiseau, de La Renaudière, de La Cornelière et de La Clavelière.

Voirie : City-park

➤ Monsieur Damien SABOURAUD a revu le devis de Rineau TP concernant la création d'une allée piétonne, d'une place PMR avec marquage vertical et horizontal et d'une bande de guidage PMR en résine pépite pour le city-park. Les montants des devis sont les suivants :

- Rineau TP : 3 278.00 € HT
- Colas : 3 280.00 € HT

➤ Monsieur Damien SABOURAUD a également fait chiffrer à Rineau TP la réalisation d'un revêtement bicouche pour le parking du city-park. Les montants des devis sont les suivants :

- Rineau TP : 8 700.00 € HT
- Colas : 8 918.00 € HT

Monsieur le Maire souhaite que la montée menant au parking du city-park soit en enrobé pour une meilleure tenue dans le temps ; affaire à suivre.

Signalétique

➤ Monsieur Damien SABOURAUD informe le Conseil Municipal qu'il a fait le tour de la commune avec l'entreprise PIC Bois afin de relever les anomalies.

Pour la réparation d'un panneau accidenté au carrefour de Perrure, le remplacement des 2 poteaux et la pose s'élève à 1 748.65 € TTC. Monsieur Damien SABOURAUD demande qu'une déclaration de sinistre soit faite auprès de l'assurance. Le Conseil Municipal trouve le montant du devis excessif, Monsieur Damien SABOURAUD va le renégocier.

Lors de la pose et de la conception des panneaux, des erreurs et oublis se sont glissés. Monsieur Damien SABOURAUD a demandé un devis pour pouvoir les corriger.

- 10 lames simples à rajouter : 755.40 € HT
- Un poteau camping-car bi-face comprenant le texte, le pictogramme et la flèche : 440.00 € HT
- Un panneau entrée de bourg plus visible que celui posé actuellement, comprenant un entourage de couleur (coloris à définir) : 234.00 € HT
- Un panneau à l'entrée de la mairie afin de diriger les personnes vers la mairie, les remparts, la salle des Doves et le point de vue : 276.00 € HT
- Un panneau directionnel à la sortie du Château de la Citardière : 974.39 € HT

Le montant total du devis s'élève à 5 428.99 € HT.

Monsieur Damien SABOURAUD informe que toutes les lames courtes sur les poteaux vont être changées à la charge de l'entreprise pour qu'elles soient toutes uniformes. Il explique que si toutefois des lames doivent être retirées, elles pourront être réutilisées en gravant le dos.

Natur'zoo a demandé à Monsieur Damien SABOURAUD s'il était possible de récupérer l'ancienne signalétique pour la réutiliser dans le zoo.

Effacement des réseaux à la Citardière

➤ Monsieur le Maire s'est rendu à la réunion de chantier, il avance bien cependant quelques surprises et casses sur des busages ont été constatées. Prochaine réunion le jeudi 25 septembre à 14h00, sur place.

Il a été interpellé par un administré demandant s'il était possible d'installer un lampadaire au fond de l'Impasse de la Poupardière car le dernier candélabre se situe au milieu de la voie.

Anomalies sur les routes départementales

➤ Monsieur Damien SABOURAUD a fait le tour de la commune avec Monsieur Philippe GRELLIER, adjoint chef de l'Agence Routière Départementale (ARD), pour recenser les routes départementales présentant des anomalies. Les sujets abordés sont :

- Le bas de la Rue de la Vallée et d'un possible aménagement d'une surlargeur franchissable avec bordures pour les véhicules lourds.
- L'affaissement de la route lié aux travaux d'éboulement du coteau au niveau de chez Monsieur et Madame RIVASSEAU.
- Du busage du fossé sur la Route Touristique, au niveau de la Souchetterie.
- L'accotement qui présente de nombreux trous au niveau des regards allant du Haut du Lac aux Cendrillères.
- Un test de vitesse a été effectué au niveau de la Route Touristique. Monsieur Philippe GRELLIER va se renseigner pour savoir s'il est possible de passer cette route en zone urbaine ; affaire à suivre.
- Au niveau de la Jamonnière, si toutefois l'agglomération est repoussée, il sera possible d'installer des feux pédagogiques.

4 – Point sur le cabinet dentaire et la supérette :

Cabinet dentaire

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Valérie VOISIN s'installe début octobre. Elle effectue actuellement le raccordement internet et a également racheté du matériel. Des travaux sont à prévoir dans le local, notamment le remplacement d'une fenêtre fixe par une fenêtre en oscillo battant, le déplacement du lave main, un coup de peinture devra être fait et l'extension d'un cuivre pour le raccordement de son fauteuil.

Supérette

➤ L'ouverture étant prévue mi-octobre. Madame Isabelle BENOIT a trouvé un logement sur la commune. En attendant de trouver plus grand, elle va entreposer ses meubles à la Maissonette le mercredi 17 septembre.

Restaurant

➤ Monsieur le Maire a appelé le restaurateur afin de convenir d'un rendez-vous la semaine prochaine.

5 – Projet de Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) :

➤ Monsieur le Maire, Madame Evelyne PASCAULT-BRICAUD et Monsieur Stéphane BONNEAU se sont rendus à Maillezais pour connaître la procédure de mise en place d'un RPI des écoles de Maillezais / Damvix et Maillé.

Monsieur Stéphane BONNEAU explique qu'ils ont eu un vrai travail en amont avec les maîtresses des différentes écoles, l'inspection académique et Aleop (transport scolaire). Les sujets de la cantine, des transports des élèves entre les différentes communes, la garderie ont été également abordés. Lors de cet échange, Maillezais évoquait des effectifs qui baissent

d'année en année et qu'ils devront peut-être, de nouveau, se regrouper avec des communes avoisinantes.

Une prochaine réunion est prévue en mairie, le mardi 16 septembre, avec le corps enseignant et les ASEM.

6 – Marché de restauration scolaire :

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Elios a été la seule à répondre au marché. Une augmentation de tarif de 0.40 € par repas sera imputée pour cette année. La société Elios facturera à la commune les montants suivants :

- 6.40 € un repas adulte
- 5.73 € un repas primaire
- 5.40 € un repas maternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Choisit de nouveau la société Elios pour les 3 prochaines rentrées scolaires pour la fourniture et la préparation des repas de la cantine.

7 – Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée :

➤ L'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Conseil Municipal de chaque commune adhérent à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée concernant l'exercice 2024. Ce dernier a été approuvé par le Conseil Communautaire dans sa séance du 07 juillet 2025.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ledit rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Prend acte du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'exercice 2024.

8 – Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée :

➤ L'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Conseil Municipal de chaque commune adhérent à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement. Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de

l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ci-dessus mentionnés.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu le rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée concernant l'exercice 2024. Ce dernier a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 07 juillet 2025.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ledit rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Prend acte du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'exercice 2024.

9 – Transport solidaire : ODDAS :

➤ Madame Evelyne PASCAULT-BRICAUD explique que le transport solidaire est géré par l'ODDAS (Office De Développement Associatif et Social), qui a un coût de coordination de 15 000.00 € à l'année. 5 000.00 € sont pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, et pour les 10 000.00 € restants, l'ODDAS ne pouvant plus supporter ses frais, propose 3 solutions pour maintenir ce dispositif pour 2026. Les 3 hypothèses sont les suivantes :

- Hypothèse 1 : l'enveloppe de 10 000 € est réparti par le nombre de communes adhérentes (si 24 communes : 417 € / 20 communes : 500 € / 15 communes 667€ / ...)
- Hypothèse 2 : l'enveloppe de 10 000 € est réparti au prorata de la population.
- Hypothèse 3 : Pas de financement et l'action de l'ODDAS s'arrête en 2026. Les communes seront pilotes du dispositif.

Madame Evelyne PASCAULT-BRICAUD interroge le Conseil Municipal, après discussion, l'hypothèse 1 sera choisie.

10 – Délibérations et questions diverses :

Projet photovoltaïques

➤ Monsieur le Maire et les adjoints ont rendez-vous le jeudi 18 septembre à 14h00 avec Monsieur Eric BECET, chargé de mission PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée, puis, avec Monsieur Francis ROYER et la Société LANGA à 15h00 afin de discuter du projet d'installation d'un parc photovoltaïque sur les deux anciens terrains de la SCI La Jamonière appartenant à Monsieur Francis ROYER.

Médecin

➤ Monsieur le Maire, Madame Evelyne PASCAULT-BRICAUD et Madame Fabienne SPENNATO ont rencontré le Docteur Lordier pour savoir comment il envisageait le départ du Docteur Ghioka en 2026. Il recherche de son côté un remplaçant. La municipalité souhaite faire paraître une annonce sur le site internet « Annonces Médicales » pour une durée de 6 mois ainsi qu'un couplage dans un magazine médical distribué lors du Congrès des Médecins. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différents tarifs. L'encart choisit est la demi-page pour un montant de 2 490.00 € HT.

Pôle de la Forêt

➤ Monsieur le Maire confirme la bonne réception de l'intégralité du matériel commandé. La commune de Bourneau a envoyé un formulaire type à remplir lors de prêts entre les 3 communes du Pôle de la Forêt. Monsieur le Maire interroge le Conseil Municipal sur le prêt du matériel

pour les associations et les particuliers. Le Conseil Municipal décide que les communes du Pôle de la Forêt et les associations Merventaises pourront en bénéficier gracieusement. Pour les Merventais, ils pourront disposer des tables et des chaises.

Remerciements du Comité des Parents d'Elèves

➤ Lors du premier conseil d'école, le Comité des Parents d'Elèves a remercié la municipalité d'avoir participé au financement de la structure jeux.

Remplacement du camion benne

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU a relancé le garage de la forêt concernant la recherche d'un camion benne. Monsieur Yohan MARTEAU y travaille. La société Diesel Service souhaite que l'épave soit retirée de leurs locaux. Monsieur Stéphane BONNEAU va se renseigner auprès de la casse.

Amicale des Retraités du Crédit Mutuel Océan

➤ Monsieur le Maire fait lecture de la demande de l'Amicale des Retraités du Crédit Mutuel Océan (ARCMO) qui souhaite louer la salle Jean-Louis Ripaud le mardi 17 mars 2026 pour leur Assemblée Générale. Il demande si un effort tarifaire peut être fait car en 2023, l'association avait disposé de la salle pour la même occasion pour un montant de 550.00 €, pour 2026, la location s'élèverait à 790.00 €. Le Conseil Municipal propose d'accorder un tarif exceptionnel de 650.00 € comprenant la location de la salle, le chauffage ainsi que le ménage.

Journées « danse et psychosomatique »

➤ Madame Amanda COSTA, présidente de l'association Costango, souhaite organiser 4 journées « danse et psychosomatique » avec Madame Marie MORIN. Elle demande si elles pourraient disposer de la salle des mariages pour leurs événements du dimanche 26 octobre 2025, du samedi 17 janvier 2026, du dimanche 26 avril 2026 et du samedi 27 juin 2026, de 10h00 à 17h00. Le Conseil Municipal accepte de leur laisser la salle gracieusement.

Courses cycliste et pédestre « Les 6h de Mervent »

➤ Monsieur le Maire a été sollicité par les Randonneurs Rochelais, organisateur des 6H de Mervent, pour savoir si la commune acceptait de leur prêter des chaises et des tables avec tréteaux pour leur point restauration ; avis favorable.

Panneau de traversée d'animaux

➤ Un accident a manqué d'être causé par la traversée d'un troupeau d'animaux entre deux champs. Pour l'éviter, un habitant a demandé à l'ARD (Agence Routière Départementale) l'installation de panneaux routiers le signalant. Le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

Boîtes aux lettres La Poste

➤ Deux boîtes aux lettres ont été retirées par la Poste, une au niveau de la Jamonière et l'autre au Nay.

Busage à La Gajonnière

➤ Un administré souhaite effectuer un busage le long de son terrain à la Gajonnière. Monsieur le Maire lui a donné son accord cependant un regard devra être installé.

Réunion Sycodem

➤ Monsieur le Maire informe que la réunion du Sycodem du 18 septembre est de nouveau annulée, une date de report sera communiquée ultérieurement.

Réunion prévention séniors

➤ Monsieur le Maire informe que les brigades de Maillezais et de Saint-Hilaire-Des-Loges organisent des réunions de prévention séniors au sein des communes.

Mini-pelle

➤ Un rendez-vous est prévu le mercredi 17 septembre pour la mise en route de la mini-pelle.

IME Fontenay Le Comte

➤ Monsieur Stéphane BONNEAU a été contacté par l'IME (Institut Médico Educatif) de Fontenay-Le-Comte qui recherche des sites d'accueil pour effectuer des missions données par la commune comme la tonte, du taillage, du nettoyage... Le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

La séance est levée à 00h00

Prochaine réunion de conseil : 17 octobre 2025

Le secrétaire de séance,
Monsieur NAULET Jean-Pierre

Le Maire,
M. Joël BOBINEAU